

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-DN49

présenté par

Mme Colombier, M. de Lépinau, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Boulogne,
 Mme Alexandra Masson, M. Salmon, Mme Robert-Dehault, M. Pfeffer, Mme Auzanot,
 M. Guitton, M. Chudeau, M. Ballard, M. Christian Girard, M. Rancoule, Mme Marais-Beuil,
 Mme Josserand, Mme Griseti, Mme Blanc, Mme Loir, M. Gery, M. Meizonnet, M. Lioret,
 Mme Hamolet, M. Lottiaux, M. Weber, M. Fouquart, M. Evrard, Mme Pollet, M. Chenu,
 Mme Levavasseur, Mme Bouquin, M. Le Bourgeois, M. Beaurain, M. Muller, Mme Lechanteux,
 Mme Rimbert, M. Patrice Martin, M. Vos, M. Rambaud, Mme Martinez, Mme Lelouis,
 Mme Delannoy, M. Tonussi, M. Marchio, M. Dragon, M. Sanvert, M. Buisson, M. Blairy,
 M. Tesson et Mme Ranc

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	48 000 000
Équipement des forces	48 000 000	0
TOTAUX	48 000 000	48 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement suivant vise à faire acquérir par le ministère des Armées un lot de chars Leclerc Evolution, présenté au salon de l'Eurosatory en juin 2024. Ce char de génération intermédiaire serait un excellent moyen d'établir la transition opérationnelle et technologique entre le Leclerc MLU (qui compose actuellement nos forces) et le « char du futur » du projet MGCS qui doit remplacer ce dernier d'ici à 2045, tout en assurant à nos forces armées une solution de repli en cas d'abandon du MGCS.

Il s'agit d'une synthèse des éléments du Leclerc actuel (Train roulant, propulsion) et de nouvelles technologies (système APS hard kill, tourelle automatique). Son achat permettrait de consacrer l'évolution du Leclerc et son exportation, au même titre que l'évolution du char allemand Leopard, dont les nouveaux modèles sont déjà exportés en Europe, en attendant que le MGCS ne les remplace tous les deux.

Enfin, contrairement au MGCS, ce char est déjà à l'état de démonstrateur, accélérant considérablement son acquisition et réduisant d'autant plus son coût. Par ailleurs, son achat serait l'occasion de le promouvoir sur un marché international en forte croissance. Aussi, l'actuel PLF 2025 consiste donc en l'achat de 6 Leclerc Evolution auprès de KNDS France. A raison d'un coût unitaire estimé à 8 millions d'euros, le total monte à 48 millions d'euros, investissement relativement peu important au vu des gains capacitaires et des retombées économiques pour le pays que l'acquisition de tels appareils engendrerait, sans compter leur potentiel exportation.

Aussi, à des fins de recevabilité, cet amendement vise à abonder de 48 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action « 09 - Engagement et combat » du programme 146 « Equipement des forces », somme prélevée sur l'action « 11- Pilotage, soutien et communication » du programme 212 « Soutien de la politique de la défense ».